



# e-Bulletin de la Fédération Française du Milieu Montagnard

N° 162

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON  
Site : <https://www.ffmm.net> - Contact : secretariat@ffmm.net

## Congés de fin d'année

**Le secrétariat de la FFMM sera en congés  
du lundi 23 décembre à 11 h 30.  
au lundi 6 janvier 2020 à 9 h 00.**

Les associations affiliées sont invitées à prendre leurs précautions pour compléter leur provision de Cartes Montagne en contactant le secrétariat au plus tard le jeudi 19 décembre.



## Sommaire du e-bulletin n° 162

Quel diplôme pour l'animation bénévole de randonnées ?	2
Formation d'animateur fédéral de randonnée	2
Quel est le niveau du DEA-AMM ?	3
Dates de l'examen probatoire 2020	3
Valorisation du travail bénévole associatif	4
Préparation au probatoire par les AMM	4
Blaireau & Sauvage	5
Etude sur la pratique sportive non fédérale	6
Jeu de société Rando au Pic des Neiges	7
Séjour de découverte de l'environnement montagnard	8
L'ataxie de FRIEDREICH	9
Haut-Doubs : Répit pour le renard	10
Moselle : Parc animalier de Sainte-Croix	10
Sur les traces de l'OURS	11
Glossaire des termes de la presse	11
Quiz du journaliste	15
Les partenaires Carte Montagne	16

## Stages FFMM 2020

Informations sur <https://www.ffmm.net>

### Milieu montagnard enneigé Animateur raquettes à neige

**Du jeudi 26 janvier 2020 à 18 h 00  
au dimanche 19 janvier à 16 h 30**

Maison familiale la Savoyarde  
74920 Combloux

Ce stage est complet. Liste d'attente.

### Franchissement des passages difficiles au cours des randonnées

**Du vendredi 29 mai à 18 h 00  
au dimanche 31 mai à 16 h 30**

CVL Les Prés Jaunes  
05260 St Léger les Mélézes.

Nombre de places restantes limité.

### Connaissance du milieu montagnard

**Du 14 au 20 juin 2020.**

Chalet Louis Marchand 01410 Lélex  
Pour acquérir des connaissances en  
environnement afin d'agrémenter vos  
randonnées. Programme de la seconde  
épreuve du DEA-AMM.

## Dent de lynx sur mesure

Un dentiste et un prothésiste de Lons Le Saunier (Jura) ont mené à bien une opération originale : fabriquer et poser un implant dentaire à un lynx.

Mona avait été percutée par une voiture, il y a cinq mois, avant d'être recueillie et soignée par le centre Athénas, à l'Etoile.

Après avoir ouvert une cagnotte publique, le centre a pu financer l'implant d'un croc artificiel indispensable à la vie du prédateur.

Avant toute intervention, appelez le Centre au : 03 84 24 66 05

### Association ATHENAS

366 chemin du Montceau 39570 L'ÉTOILE  
Site Web : <https://www.athenas.fr>



Mona devrait être relâchée, sous peu, dans  
le Massif du Jura

## Quel diplôme pour l'animation bénévole de randonnées ?



**Q** - Une amie qui est ARP de la FFRP me dit que la législation a changé et que l'accompagnement de groupes par un ARP ne peut se faire qu'à l'altitude maxi de 900 m. Au delà (plutôt au dessus) le Diplôme d'État est nécessaire. Pouvez vous me confirmer ou pas cette info ? Mais peut être a t'elle mal compris.

**R** - La possession du diplôme d'État d'alpinisme - Accompagnateur en moyenne montagne ne s'impose que pour l'accompagnement de randonnées en milieu montagnard contre rétribution, même occasionnelle.

L'accompagnement de randonneurs adultes en milieu montagnard, à titre strictement bénévole, n'est assujéti à aucune obligation de diplôme par le Code du sport.

"L'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme" avait été défini par l'arrêté du ministre des Sports du 6 décembre 2016. Cet arrêté permettait de mieux cerner les possibilités d'encadrement contre rémunération car il précisait des altitudes selon les massifs. Il abrogeait l'arrêté du 14 juin 2007 "portant définition de l'alpinisme, de ses activités assimilées et de leurs territoires et sites de pratique qui relèvent de l'environnement spécifique". Ainsi les gérants de gîtes, particulièrement concernés, pouvaient emmener leurs clients en randonnée, sans qu'ils soient dans l'obligation d'être titulaire du DEA-AMM, en fonction d'altitudes déterminées selon les massifs.

Par un arrêt du 7 novembre 2018, le Conseil d'État a annulé l'arrêté du 6 décembre 2016 au motif "qu'aucun texte n'habilitait le ministre chargé des Sports à édicter les mesures figurant dans l'arrêté du 6 décembre 2016".

La décision du Conseil d'État n'étant pas susceptible d'appel, c'est l'arrêté du 14 juin 2007 qui est de nouveau applicable. Cet arrêté de 2007 n'est jamais vraiment entré en vigueur faute de mesures d'application, notamment en ce qui concerne l'établissement par les préfets de la liste des départements de montagne et des zones géographiques correspondant à un environnement montagnard.

Si la possession d'un diplôme pour l'accompagnement bénévole n'est pas imposée par le Code du sport, les fédérations sportives sont libres de fixer leurs propres règles pour l'animation bénévole des activités de leurs pratiquants. Rien ne s'oppose à ce qu'elles exigent un diplôme d'État plutôt que leur brevet fédéral. Ce n'est pas le cas dans notre fédération.

## Formation d'animateur fédéral de randonnée



### Stages d'accompagnateur de randonnée pédestre 2020.

#### N1 Technique et N2 Qualification

Massif	Session	Dates	Lieu	Prix particuliers(1)
Ardèche méridionale	Monts d'Ardèche	Du 22 au 28 mars	07 Laurac en V.	692.00 € + 42.00 €
Hautes-Alpes	Écrins 1	Du 24 au 30 mai	05 St Léger les Mélézes	638.50 € + 33.00 €
Haut-Jura	Monts Jura	Du 14 au 20 juin	01 Lélex	639.50 € + 39.00 €
Massif Vosgien	Lac Blanc	Du 12 au 18 juillet	68 Orbey-Noirrupt	648.00 € + 35.00 €
Pyrénées-Orientales	Font-Romeu	Du 23 au 29 août	66 Formiguères	634.20 € + 35.00 €
Massif Central	Massif du Sancy	Du 27 sept. au 3 oct.	63 Murat le Quaire	628.00 € + 44.00 €
Hautes-Alpes	Écrins 2	Du 4 au 10 octobre	05 St Léger les Mélézes	638.50 € + 33.00 €
Hautes-Pyrénées	PN des Pyrénées	Du 11 au 17 octobre	65 Uz Village	592.00 € + 36.75 €

(1) + xxx € = supplément pour une arrivée la veille du début du stage. Hébergement et repas sont à prix coûtant.

Stage technique : validé par le certificat de capacité pour la conduite de randonnée pédestre.

Stage de qualification fédérale : validé par le brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre.

Cf. prérogatives des deux niveaux sur le site <https://www.ffmm.net>



## Quel est le niveau du DEA-AMM ?

**Q** - Il me semble qu'il y a une erreur concernant votre tableau des niveaux de formation : le "Diplôme d'État d'Alpinisme - Accompagnateur en moyenne montagne" est certifié au niveau 3 RNCP et non pas au niveau 5, donc BAC + 2, niveau 3.

**R** - Le niveau III (pas 3) du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) correspond à la nomenclature du 21/03/1969. Le décret 2019-14 du 8 janvier 2019 a modifié cette nomenclature, en se basant sur la nomenclature européenne. Cela peut être générateur de confusions !

Le Brevet d'État d'AMM était classé en "niveau IV". Il est désormais en "niveau 4". Le diplôme d'État AMM auparavant classé en "niveau III" est désormais en "niveau 5". Le tableau ci-dessous rappelle les niveaux de certification du RNCP.

Années d'études après le bac	Diplôme et grade français	Nomenclature RNCP	
		8 janvier 2019 (Europe)	21 mars 1969
Avant le bac	CAP, BEP	Niveau 3	<del>Niveau V</del>
Bac	Bac général, technologique ou professionnel. <b>Brevet d'État d'accompagnateur en moyenne montagne (1)</b>	Niveau 4	<del>Niveau IV</del>
Bac + 2	DEUG, BTS, DUT, DEUST. <b>Diplôme d'État d'alpinisme. Accompagnateur en MM (2)</b>	Niveau 5	<del>Niveau III</del>
Bac + 3	Licence. Licence professionnelle.	Niveau 6	<del>Niveau II</del>
Bac + 4	Maitrise, Master 1. <b>BE et DEA Guide de haute montagne (3) (4)</b>	Niveau 6	<del>Niveau II</del>
Bac + 5	Master, Diplôme d'études approfondies. Diplôme d'études supérieures spécialisées. Diplôme d'ingénieur.	Niveau 7	<del>Niveau I</del>
Bac + 8	Doctorat. Habilitation à diriger des recherches.	Niveau 8	<del>Niveau I</del>

(1) Brevet d'État d'accompagnateur en moyenne montagne : fiche RNCP n° 3098.

(2) Diplôme d'État d'alpinisme - Accompagnateur en moyenne montagne : fiche RNCP n° 24667.

(3) Brevet d'État de Guide de haute montagne : fiche RNCP n° 2788.

(4) Diplôme d'État d'alpinisme, guide de haute montagne : fiche RNCP n° 24666.

## Dates de l'examen probatoire 2020

Informations : [Infos sur site www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

Région	Date examen probatoire	Inscriptions par internet
AURA Auvergne Rhône-Alpes	Du 04/05/20 au 07/05/20	Début le 04/02/20. Clôture le 18/03/20
PACA Provence - Alpes - Côte d'Azur	Du 18/05/20 au 22/05/20	Début le 04/02/20. Clôture le 18/03/20
AURA Auvergne Rhône-Alpes	Du 31/08/20 au 03/09/20	Début le 31/05/20. Clôture le 08/07/20
Occitanie	Du 15/09/20 au 17/09/20	Début le 31/05/20. Clôture le 08/07/20
Martinique	Du 07/10/20 au 09/10/20	Début le 31/05/20. Clôture le 08/07/20

Pré-affectations géographiques : Ain, Aisne, Allier, Alpes de Hautes-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Corse Sud, Haute-Corse, Côte d'Or, Côtes d'Armor, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Territoire-de-Belfort, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futura, Hors France, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Monaco.

Pour vous inscrire aux formations et examens des diplômes montagne, connectez-vous à [www.gepafom.fr](http://www.gepafom.fr)

Informations données sous réserve de toutes modifications.

## Valorisation du travail bénévole associatif



monCompte  
activité.gouv.fr

### Le C.E.C. - Compte Engagement Citoyen

Institué par la loi du 8 août 2016 dite "Loi travail", le compte d'engagement citoyen (CEC) est un dispositif de l'État destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits à formation supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation.

**Pour vous informer :** Allez sur le compte bénévole :

<https://associations.gouv.fr/cec.html>

#### **Pour déclarer vos activités bénévoles :**

Pour déclarer des activités bénévoles sur le "Compte d'Engagement Citoyen" en tant que bénévole associatif, vous devez déclarer vos activités sur le téléservice "Le Compte bénévole" :

<https://lecomptebenevole.associations.gouv.fr/login>

Créez un compte si vous ne l'avez pas déjà fait. Sinon entrez vos identifiants de connexion.

#### **Pour ajouter l'association dans laquelle vous avez œuvré bénévolement :**

Pour ajouter l'association dans laquelle vous avez œuvré, indiquez son numéro RNA (N° de l'association en préfecture. Il est précédé de W) ou son numéro SIREN (9 premiers chiffres du SIRET si l'association en a un).

#### **Dates des déclarations des activités :**

Les activités bénévoles associatives réalisées en 2019 doivent être déclarées entre le 21 mars et le 30 juin 2020.

Elles devront être attestées par le "valideur CEC" de votre association jusqu'au 31 décembre 2020. En effet, chaque association doit avoir nommé, au sein de son instance de direction (conseil d'administration, bureau...), un dirigeant bénévole qui assume le rôle de "valideur CEC".

La procédure permet au valideur d'être prévenu par mail chaque fois qu'un bénévole souhaite faire valider une déclaration pour bénéficier de droits CEC.

Sous réserve d'éligibilité au dispositif et si la déclaration est validée, des droits à formation supplémentaires apparaîtront sur le Compte personnel d'activité du titulaire au printemps 2019.

Informations données sous réserve de modifications. Consulter les sites administratifs concernés.

## Préparation au probatoire par les AMM

Des accompagnateurs en moyenne montagne qui proposent des stages à des particuliers pour les préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme nous ont posé la question de savoir cette activité était assujettie à l'article L. 6353-3 relatif au contrat avec des particuliers, et à l'article L. 6351-1 relatif à la déclaration d'activité.

Dans un courriel du 20/11/2019 le Service Régional de Contrôle de la formation de la région ARA nous a confirmé que la formation proposée relevait du champ de la formation professionnelle et que sa mise en œuvre nécessitait de la part du formateur l'obtention d'un numéro de déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE de sa région.

Informations : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F19087>





## Blaireau & Sauvage



L'association "Blaireau & Sauvage" a été fondée en avril 2018 par une poignée de naturalistes passionnés. Si l'association est encore jeune, les membres du conseil d'administration sont tous investis de longue date dans l'étude et la protection de la faune sauvage.

Ils sont (ou ont été) d'ailleurs administrateurs de structures nationales ou locales (Collectif Renard Grand Est, FERUS, LPO...).

L'association a pour objet l'étude, la protection et la diffusion d'information sur le Blaireau d'Europe, ainsi que sur les espèces sauvages et les milieux naturels de France métropolitaine.

BLAIREAU & SAUVAGE : parce que le plus gros mustélidé de nos campagnes est le principal sujet de l'association et qu'il est important de s'intéresser de manière globale au reste du sauvage, proche ou moins proche du blaireau

### Les objectifs de l'association :

**Étudier :** S'il y a déjà eu de nombreuses études scientifiques sur le Blaireau, on s'aperçoit rapidement, lorsqu'on s'y intéresse de près, qu'il y a encore beaucoup d'éléments à découvrir sur l'espèce et sa biologie. En effet, ce qui a été étudié et découvert ailleurs en Europe n'est pas forcément applicable chez nous et certains aspects n'ont pas ou peu été étudiés. Et qu'en est-il de l'état et l'évolution des populations de blaireaux ?

Étudier le blaireau ne nécessite pas nécessairement des moyens colossaux. Chaque année, naturalistes et photographes sont nombreux à observer les blaireaux. Ce sont autant d'observations isolées qui se "perdent", car bien souvent jamais consignées. Et pourtant, centralisées et analysées ensemble, elles pourraient déjà nous en apprendre plus sur l'espèce.

La recherche et le suivi des terriers de blaireaux, ainsi que l'utilisation de "pièges photo", sont d'autres moyens relativement faciles à mettre en œuvre.

Blaireau & Sauvage souhaite ainsi participer à une meilleure connaissance de l'espèce en France.

**Sensibiliser & informer :** Le mot "blaireau" est connu de tous, mais bien souvent de façon péjorative ! Et combien d'idées préconçues et souvent fausses chez ceux qui savent reconnaître l'animal ? Blaireau & Sauvage souhaite mieux faire connaître le blaireau, finalement sympathique et inoffensif, par l'animation de conférences, création de documents, réalisation de films, etc.

**Protéger :** Encore "nuisible" dans l'esprit de certain, légalement "chassable", le blaireau est aussi régulièrement le bouc émissaire tout désigné dans certaines situations de "problèmes".

Blaireau & Sauvage, dans la limite de ses moyens, veut tenter de faire prendre conscience, notamment aux décideurs, que le blaireau n'est pas l'animal maléfique décrit par ceux qui veulent toujours plus le chasser.

### Association Blaireau & Sauvage

2 rue des Basses  
88210 Le Vermont

<https://www.blaireau-et-sauvage.org/>



## Etude sur la pratique sportive non fédérale

La DRDJSCS Auvergne - Rhône - Alpes a publié une étude sur la pratique sportive non fédérale en Auvergne-Rhône-Alpes.

Son objectif décliné sur 80 pages est "une meilleure connaissance de la pratique non fédérale en vue du futur schéma régional de développement du sport"... "vers l'élaboration d'une stratégie d'action qui vise à une plus grande cohérence de l'action publique".



Ainsi, une mutation profonde dans la demande sociale de pratique sportive est observée et elle se structure autour de la santé, du loisir, de la convivialité, de la nature, et non plus majoritairement autour d'une pratique compétitive. D'autre part, l'offre de pratique est en train de se diversifier avec le développement d'un secteur marchand (salles privées, coaching, etc.) aux côtés du secteur associatif.

La pratique sportive se caractérise donc par la diversification des logiques d'engagement dans le champ sportif. L'apparition des pratiques dites "libres", qui s'effectuent en dehors du système fédéral, contribuent à l'éclatement des modalités de pratiques. Par leur nature, ces pratiques non fédérales englobent toutes les pratiques qui ne sont pas réalisées dans les clubs sportifs relevant d'une fédération française.

La frontière entre le mouvement fédéral et les autres pratiques ne peut être uniquement tranchée par l'existence ou non d'une licence fédérale car la porosité des pratiques constitue une réalité forte dans la mesure où :

- Certaines activités sont organisées dans un cadre "hors club" (animation en milieu carcéral par exemple) tout en étant à l'initiative d'un club sportif, dans le cadre d'un partenariat.
- Certaines activités sont pratiquées librement mais impliquent les recours aux services d'un club ou d'une structure marchande pour la mise à disposition de matériel et pouvant donner lieu à des licences temporaires (location de canoë-kayak par exemple) sans que le pratiquant en soit informé.
- Des sportifs peuvent pratiquer de manière autonome une activité, tout en participant à des compétitions qui s'inscrivent dans le calendrier fédéral (cas du running avec la participation à des courses ou trails).
- Un grand nombre de pratiquants font du sport de manière autonome tout en étant, dans le même temps, licenciés dans un club.
- Des pratiques libres, qualifiées de "nouvelles" ou "d'émergentes" se structurent en parallèle selon le modèle fédéral (cas du Parkour par exemple) et se situent à la frontière des pratiques fédérales.
- Les fédérations travaillent, plus ou moins vite, à l'incorporation des pratiques émergentes dans leur giron et au sein des clubs sportifs traditionnels. Cela est le cas, par exemple, de la marche nordique, du running et du trail (disciplines hors stades) qui ont intégré les disciplines de la Fédération Française d'Athlétisme.

S'intéresser à la pratique sportive non fédérale pose donc nécessairement la question de la définition de celle-ci. Il est ainsi apparu indispensable de construire une vision partagée de la pratique sportive non fédérale dans la mesure où les études menées depuis plusieurs années en France ne s'appuient pas toutes sur la même définition (intégration ou non des activités physiques, prise en compte des pratiques occasionnelles pendant les vacances...).

La majorité des français fait du sport de manière régulière... avec une préférence pour la pratique autonome et sans contrainte.

En tenant compte des passés sportifs des non pratiquants, (en club ou de manière autonome), seules 10 millions de personnes (18%) n'ont jamais pratiqué de sport.



**27 millions de personnes déclarent avoir pratiqué une activité sans avoir une licence sportive.**

## Jeu de société Rando au Pic des Neiges

*La montagne sur un plateau !*

"Rando au Pic des Neiges" est un jeu de société réaliste et pédagogique, une façon originale de découvrir ou faire découvrir l'univers de la montagne, le respect de la nature et les bonnes pratiques de sécurité.

Grâce à ce jeu, vous pourrez aller en montagne en famille ou entre amis, même si vous êtes loin des sommets.

Ce jeu, créé par deux passionnés, n'est pas encore en vente. Tout est prêt, il ne manque plus que vous pour lui donner réellement vie :

En précommandant le jeu via une page de financement participatif (Cf. "Plus d'infos"),

et/ou...

En parlant de ce jeu et des précommandes autour de vous.

Mais avant ça, plus de détails sur le jeu, si vous ne le connaissez pas.

### Présentation du jeu :

Rando au Pic des Neiges est une randonnée en montagne et en équipe (sauf quand on joue à 2) qui se déroule sur un plateau de jeu. Les joueurs doivent premièrement acquérir un équipement adapté et avoir une météo favorable, puis partent du hameau pour atteindre le sommet du Pic des Neiges.

Ils avancent à l'aide de dés et devront répondre tout au long du chemin à de nombreuses questions sur les thèmes de la nature, du respect de l'environnement, de la connaissance du milieu montagnard et bien sûr de la sécurité (en moyenne et haute montagne). De bonnes réponses leur permettront de gagner du terrain, mais ils devront également choisir stratégiquement leur itinéraire et utiliser habilement leur carte yéti.

Enfin, ils devront respecter la montagne et faire preuve d'esprit d'équipe s'ils veulent gagner en étant la première équipe de retour au hameau après avoir atteint le Pic des Neiges.

Un jeu réaliste, empreint des valeurs de la randonnée, pour découvrir ou faire découvrir l'univers de la montagne.

### Plus d'infos :

En cliquant sur ces liens vous trouverez également plus d'informations à propos du jeu, de son histoire, de ses créateurs et de toutes les modalités pour les commandes (pourquoi un financement participatif, fonctionnement, prix, délais, etc.).

Site internet : <https://rando-au-pic-des-neiges.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Rando.au.Pic.des.Neiges/>

Contact : [jeu@rando-au-pic-des-neiges.fr](mailto:jeu@rando-au-pic-des-neiges.fr)







# Union Française des Accompagnateurs et animateurs en Montagne

Siège national : 18 rue Saint Polycarpe 69001 Lyon  
Tél. 04 78 39 49 08 Courriels : ufam@ffmm.net



Séjour 2020-01  
Annexe 1

## Parc national de la Vanoise : Séjour de découverte de l'environnement montagnard

Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2020

Animateurs : Fabrice Chardon et Michèle Budna

<b>Dates et heures</b>	Du 20 août 2020 à 18 h 00 au 23 août 2020 à 15 h 00											
<b>Thèmes</b>	L'U.F.A.M, vous propose : - Trois jours de randonnée pédestre en étoile dans le Parc National de la Vanoise pour se retrouver en toute amitié et convivialité et pour apprécier la diversité et la beauté de ses paysages. - Observer les paysages, la faune la flore et la géologie de ce massif Alpin.											
<b>Rendez-vous :</b>	Jeudi 20 août entre 17 h 00 et 18 h 00. Refuge de l'Orgère (1935 m) 73500 Villarodim-Bourget. Accès : Voiture et train, direction Modane											
<b>Participants :</b>	Inscriptions limitées à 14 participants, retenues par ordre d'arrivée, au plus tard 31/03/2020											
<b>Niveau :</b>	Bonne condition physique pour un effort soutenu en moyenne montagne (niveau bon marcheur). Dénivelés entre 250 m et 780 m selon les parcours.											
<b>Déroulement :</b>	Randonnées de découverte de l'environnement montagnard sur 3 jours, en étoile.											
1 <sup>er</sup> jour :	17 h 00 / 18 h 00 accueil et installation. 19 h 00 repas, présentation des participants.											
2 <sup>ème</sup> jour :	<u>Col du Barbier</u> (2287 m) Aller/retour, rando sans difficultés le long du GR5 en bordure du Parc. Panorama sur le Massifs du Thabor et le parc de la Vanoise. Pastoralisme sur les pentes du col. Dénivelé : 550 m. Distance : 10 km.											
3 <sup>ème</sup> jour :	<u>Lac de la Partie</u> (2458 m) Aller/retour, rando sans difficultés, seul le début est pentu jusqu'à l'Estiva. Superbe randonnée, classique de la Vanoise. Très joli lac d'altitude entouré de sommets de plus de 3000 m. Bouquetins, chamois, marmottes. Dénivelé : 780 m. Distance : 10 km.											
4 <sup>ème</sup> jour :	<u>Sentier Nature de L'Orgère</u> (boucle) Pour terminer le séjour, rando familiale facile. Flore, Faune peu farouche du vallon, patrimoine local (Chalets d'estive d'altitude). Dénivelé : 250 m. Distance : 4 km.											
<b>Ne pas oublier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipement pour une randonnée d'une journée : sac à dos, vêtement chaud de type polaire et vêtement de pluie, vêtements de rechange, couvre-chef, gourde, lunettes de soleil, crème solaire, trousse individuelle de premiers soins, couverture de survie, etc.</li> <li>- Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes (port obligatoire). Jumelles.</li> <li>- Facultatif : altimètre, GPS, appareil photo, etc.</li> <li>- Drap, sac à puces et nécessaire de toilette. Chaussures d'intérieur (Non fournis).</li> </ul>											
<b>Animateurs :</b>	Ce séjour est animé par deux animateurs de l'UFAM.											
<b>Prix :</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Prix du séjour par personne (1) (2) (3)</td> <td style="text-align: right;"><b>258.40 €</b></td> </tr> <tr> <td>dont :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Fonctionnement &amp; assurance :</td> <td style="text-align: right;">108.40 €</td> </tr> <tr> <td>- Nuitées et repas :</td> <td style="text-align: right;">150.00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Prix avec réductions = 228.00 €</b></td> </tr> </table> <p>Le prix du séjour, payable à l'inscription, comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les repas du vendredi soir au dimanche midi.</li> <li>- Les nuitées en chambre de 8 lits.</li> <li>- Les petits déjeuners.</li> <li>- Les frais de fonctionnement. Boissons non comprises.</li> </ul> <p><b>Apporter vos spécialités locales pour mise en commun le jeudi soir et votre pique nique du vendredi midi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement par chèque bancaire : Un chèque de 30 % du montant total qui sera encaissé à l'inscription + un chèque du solde qui sera encaissé 1 mois avant le début du séjour (noter la date d'encaissement au verso). Ces deux chèques doivent être datés du jour de leur signature. Rédiger vos chèques à l'ordre de : UFAM.</li> <li>- Paiement par virement bancaire (demander un RIB) ou espèces au siège.</li> </ul> <p>(1) Assurance Carte Montagne 2019-2020 obligatoire, incluse dans le prix. (2) Réduction de 20.40 € aux possesseurs de la Carte Montagne-assurance 2019-2020. (3) Réduction supplémentaire de 10.00 € pour les adhérents UFAM et les animateurs des associations affiliées FFMM.</p>		Prix du séjour par personne (1) (2) (3)	<b>258.40 €</b>	dont :		- Fonctionnement & assurance :	108.40 €	- Nuitées et repas :	150.00 €	<b>Prix avec réductions = 228.00 €</b>	
Prix du séjour par personne (1) (2) (3)	<b>258.40 €</b>											
dont :												
- Fonctionnement & assurance :	108.40 €											
- Nuitées et repas :	150.00 €											
<b>Prix avec réductions = 228.00 €</b>												
Informations données sous réserve de toutes modifications qui seraient nécessaires aux besoins de l'organisation.												
Lire les conditions de participation en annexe 2.												
<b>Infos sur internet</b>												

Merci de n'imprimer cette page que si nécessaire



## L'ataxie de FRIEDREICH



La maladie de FRIEDREICH ou ataxie de FRIEDREICH a été décrite en 1863 par le neurologue allemand Nicolas Friedreich. C'est une affection génétique, évolutive, due à l'atteinte de certaines cellules du système nerveux (maladie neuro-dégénérative).

Elle se traduit avant tout par des troubles de l'équilibre et de la coordination des mouvements volontaires (ataxie). Une atteinte cardiaque, des troubles ostéoarticulaires (scoliose, pieds creux) et un diabète sont parfois associés.

Elle débute souvent à l'adolescence, parfois dans l'enfance ou à l'âge adulte. 80% des cas apparaissent avant l'âge de 20 ans. L'évolution est progressive, variable d'une personne à l'autre.

La maladie de FRIEDREICH a une prévalence (nombre de malades dans une population donnée) de l'ordre de 1 pour 50 000 personnes pour la population européenne, ce qui représente environ 1 300 malades pour la France.

### Comment se manifeste-t-elle ?

L'ataxie de FRIEDREICH touche d'abord le cervelet et les voies sensitives profondes. Le cervelet est un relais de transmission entre le cerveau et le corps. Il joue un grand rôle dans l'adaptation des postures et dans l'exécution des mouvements volontaires. Les voies sensitives profondes permettent de recueillir diverses informations, surtout au niveau musculaire, et les transmettent au cerveau. Comme toutes les maladies génétiques l'ataxie de Friedreich n'est pas contagieuse.

Des troubles progressifs de l'équilibre et de la coordination des mouvements, entraînent :

- Troubles de la marche avec une instabilité en position debout.
- Troubles de l'équilibre retentissant sur la marche qui sont à l'origine de chutes.
- Maladresse des gestes.
- Dégradation de l'écriture.
- Difficulté d'élocution et d'articulation de la parole (dysarthrie).

Des anomalies squelettiques, à type de déformations vertébrales (cyphoscoliose) ou de creusement de la voûte plantaire (pieds creux) sont aussi relativement fréquentes (environ  $\frac{3}{4}$  des cas). Lorsque la maladie survient dans l'enfance ou l'adolescence, une atteinte cardiaque apparaît souvent, 4 à 5 ans après les premiers signes neurologiques. Quelques malades ont une diminution de l'acuité visuelle ou auditive, du fait d'une atteinte des nerfs optiques ou auditifs. Cette atteinte apparaît tardivement au cours de la maladie.

Autres signes retrouvés à l'examen :

- Perte des réflexes des membres inférieurs : 87 %.
- Troubles de la sensibilité : 78 %.
- Trouble du réflexe cutané du pied (signe de Babinski) : 79 %.
- Faiblesse musculaire secondaire : 67 %.
- Scoliose et pieds creux : 90 %.
- Atteinte du muscle cardiaque (cardiomyopathie) : 63 %.
- Risque plus élevé de diabète : 28 %.

### Quelle est son évolution ?

L'évolution est lentement progressive et très différente d'un malade à l'autre. Les malades sont dans l'incapacité de marcher environ 10 à 20 ans après le début de la maladie. Le décès survient à un âge très variable, du fait de complications cardiaques et respiratoires. Cependant, dans certains cas, la maladie peut progresser beaucoup plus lentement avec de longues périodes où les symptômes restent relativement stables. La maladie de FRIEDREICH n'affecte habituellement pas les capacités intellectuelles.

L'Association française de l'ataxie de FRIEDREICH a été créée le 17 janvier 1980 par Bernard VERNE et Clémentine ODDOS, atteints par la maladie. Elle rassemble plus de 900 adhérents dont 500 personnes ataxiques.

<https://www.afaf.asso.fr/>

### Objectifs de l'AFAF :

- Aider la recherche médicale, en participant à son financement et en collaborant à certaines études.
- Promouvoir l'information sur la maladie et le suivi.
- Créer des liens d'amitié entre les adhérents.
- Accompagner malades et familles dans leur quotidien par des informations et contacts divers.

## Haut-Doubs : Répit pour le renard



Le préfet du Doubs vient de retirer le renard de la liste des animaux nuisibles pour 117 communes du département. Il ne pourra donc plus être piégé, déterré ou détruit, c'est une première victoire pour les protecteurs de la nature regroupés au sein du Collectif Renard Doubs.

Dans ces communes l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2019 ne considère plus le renard comme "susceptible d'occasionner des dégâts". Il ne fait donc plus partie de la liste des animaux nuisibles. Conséquence: sur le territoire de ces communes, le renard ne pourra plus être piégé, déterré ou détruit. Il reste en revanche chassable comme tout autre gibier pendant le période d'ouverture de la chasse, du 1<sup>er</sup> juin à fin février. Cela laisse au renard trois mois de répit total, en mars avril et mai.

Les 117 communes sont situées dans le Haut Doubs, ce sont toutes les communes dans lesquelles au moins un agriculteur a signé un contrat de lutte contre les campagnols. Car le renard, de par son régime alimentaire, est un auxiliaire précieux dans cette lutte. La décision a été préparée en amont dans le cadre d'un compromis entre chasseurs agriculteurs, et protecteurs de la nature au sein de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Le renard n'a encore jamais bénéficié d'une telle protection dans le Doubs.

Un quart des renards tués chaque année dans le Doubs l'était dans le cadre de son statut de nuisible. Les 117 communes représentent 20% des communes du Doubs, mais 30% de la surface du département. "Le renard n'a encore jamais bénéficié d'une telle protection dans notre département" souligne Didier Pépin, le porte-parole du Collectif Renard Doubs, "les chasseurs et les agriculteurs ont fait un pas en avant, on espère que la décision va faire boule de neige". A l'initiative de ce collectif, 1800 personnes avaient écrit au préfet pour lui demander de retirer le renard de la liste des nuisibles.

Selon Didier PEPIN du Collectif Renard Grand Est, "*ces nouvelles sont encore loin d'être entièrement satisfaisantes, elles constituent cependant un premier pas vers le retrait total du renard de la liste des nuisibles et nous espérons pouvoir vous apporter d'autres avancées dans les prochains mois*".

Source : France Bleu

Franck Vigna  
**Porte parole du Collectif Renard Grand Est**  
Téléphone : 06 20 18 52 22  
<https://www.renard-roux.fr/>



## Moselle : Parc animalier de Sainte-Croix



Le Parc animalier de Sainte-Croix en Moselle vient de créer son fonds de dotation "Sainte-Croix Biodiversité"

L'objectif de ce fonds de dotation est de récolter des fonds pour soutenir des programmes de conservation au niveau local, national et international.

Le Collectif Renard Grand Est, régulièrement invité en ce lieu, peut bénéficier cette année d'un don de 1500 euros.

Pour cela il faut présenter un projet en faveur du renard roux que le collectif portera (expo, coup de com, mesure de "conservation" sur le terrain, etc.).

Toutes vos idées sont donc les bienvenues et notez que grâce à vos dons, aux stands, etc., il reste près de 3000 euros sur le compte du collectif que nous pouvons additionner à ce projet.

Franck Vigna  
**Porte parole du Collectif Renard Grand Est**  
Téléphone : 06 20 18 52 22  
<https://www.renard-roux.fr/>

**Parc Animalier de Sainte-Croix**  
57 810 Rhodes  
France  
<https://parcsaintecroix.com/>

## Sur les traces de l'OURS



Voici des informations qui pourront vous être utiles si votre association édite un bulletin d'information.

Dans l'édition et l'imprimerie, on désigne par "ours" un petit pavé, situé généralement au début d'un ouvrage, qui recense les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la fabrication de l'imprimé. À ne pas confondre avec le colophon (cf. définitions des termes de presse).

Dans un journal français, l'ours contient les mentions légales obligatoires suivantes : l'éditeur de la publication, le directeur de publication, le nom et l'adresse de l'imprimeur, le numéro de dépôt légal, l'ISSN (cf. glossaire des termes de presse). Les noms des rédacteurs sont aussi souvent mentionnés à titre facultatif.

### Origine de l'ours :

Le terme serait à l'origine un surnom donné à l'imprimeur au XIX<sup>ème</sup> siècle. "Ours" désignait le compagnon pressier, en raison de ses supposés mouvements lourds pour encre les formes, tandis que le typographe, qui levait les lettres et les disposait sur son composteur, était appelé "singe". Juridiquement responsable de ce qu'il publiait, l'imprimeur était tenu de mentionner son nom, celui de l'imprimerie et son adresse sur les livres et journaux qu'il imprimait.

On trouve chez Balzac (Les deux poètes dans les Illusions perdues, tome 4 de Scènes de la vie de province) : *"Ce Séchard était un ancien compagnon pressier, que dans leur argot typographique les ouvriers chargés d'assembler les lettres appellent un Ours. Le mouvement de va-et-vient, qui ressemble assez à celui d'un ours en cage, par lequel les pressiers se portent de l'encrier à la presse et de la presse à l'encrier, leur a sans doute valu ce sobriquet. En revanche, les Ours ont nommé les compositeurs des Singes, à cause du continuel exercice qu'ils font pour attraper les lettres dans les cent cinquante-deux-petites cases où elles sont contenues..."*

Autre origine parfois avancée, mais hautement fantaisiste : le mot viendrait de l'anglais "ours", "les nôtres", désignant l'ensemble des personnes ayant participé à la fabrication du journal. Cette explication n'est attestée par aucune source.

## Glossaire des termes de la presse



**Accroche :** Une ou deux phrases en tête d'article, destinée(s) à retenir, "accrocher" l'attention du lecteur. S'emploie aussi en publicité, avec le même objectif.

**Agence :** Structure organisée pour collecter l'information (via des journalistes en poste dans le monde entier), la mettre en forme (c'est le rôle des journalistes de "desk") et la redistribuer (moyennant paiement d'un abonnement) aux médias (presse écrite, radio, télévision), aux grandes entreprises et aux pouvoirs politiques. L'Agence France Presse, Reuter, United Press ou Associated Press sont les agences les plus importantes dans le monde. De la même façon, une agence photo recueille des photographies qu'elle revend ensuite.

**Angle :** Façon de traiter un sujet, qui déterminera le plan de l'article. Par exemple, on peut traiter d'un conflit social à partir de différents points de vue : celui des pouvoirs publics, des syndicats, des usagers, etc.

**BAT :** ("bon à tirer") Dernier contrôle des pages avant le départ pour l'imprimerie. C'est vraiment l'ultime étape de correction possible.

**Bidonner :** En argot du métier, rapporter des faits "bidons", c'est-à-dire falsifier ou inventer des informations.

**Bouclage :** Mise en forme définitive d'une page (texte et images) avant correction et BAT. En principe, au bouclage, on ne peut plus rien changer. En pratique, notamment dans les quotidiens, c'est le moment où des pages peuvent être refaites, si tombe une information importante.

**Bouillon :** Ensemble des invendus d'une publication (différence entre le tirage, nombre d'exemplaires imprimés, et la diffusion, nombre d'exemplaires vendus). Prendre un bouillon, aller au bouillon, signifie que le journal ne va pas bien.

**Bourdon :** Oubli d'un ou plusieurs mots dans un article, qui rend la phrase ou le paragraphe incompréhensible. Différent de la coquille.

**Brève :** Par opposition au dossier ou à l'enquête, la brève est un texte court (dix lignes maximum). Lorsqu'elle a un titre, on l'appelle "filet". Dans un cadre, elle devient "encadré".

- Canard :** Au XVI<sup>ème</sup> siècle, fausse nouvelle. Désigne aujourd'hui, familièrement, les journaux. Peut être affectueux ou péjoratif, selon le contexte.
- Caviarder :** Autrefois, rayer à l'encre noire un passage de texte ou un texte entier, à des fins de censure. Aujourd'hui, opérer dans un article des coupes qui en altèrent le sens. À ne pas confondre avec sabrer.
- chapô ou chapeau :** Texte d'introduction qui "coiffe" un article, généralement présenté en plus gros, et en caractères gras. À mi-chemin du résumé et de l'accroche, il concentre en quelques lignes l'essentiel de l'information. Le chapô fait partie de la titraille.
- Chiens écrasés :** Le plus bas degré de la hiérarchie des informations. Est donc devenu, dans l'argot journalistique, l'équivalent des faits divers. "Faire les chiens écrasés" signifie couvrir les faits les moins importants, voire les plus sordides.
- Claviste :** Successeur (souvent de sexe féminin) des linotypistes dans les années 1970-1980, aux débuts de la composition informatique. La claviste tapait sur ordinateur les articles des journalistes. Le quotidien Libération se distinguait alors par des "Notes de la claviste" (NDLC), commentaires libres (et parfois sauvages) aux articles. Aujourd'hui, presque tous les journalistes tapent directement leurs papiers sur leur ordinateur.
- Col :** Abréviation de "colonne" : mode de mise en page des textes, composés et alignés en colonnes à lire les unes après les autres. Dans un quotidien, le nombre de cols consacrés à un article indique son importance. Ex. : avec "5 cols à la Une", un texte est très en vedette.
- Colophon :** Désigne la note finale d'un manuscrit ou d'un livre imprimé, principalement pour les incunables.
- On retrouve dans le colophon les indications suivantes :
- le nom de l'auteur ;
  - le titre de l'ouvrage ;
  - le nom de l'imprimeur ou de l'éditeur ;
  - le lieu et la date d'impression ;
  - le nombre d'exemplaires imprimés ;
  - le détail des éditions (originales, réservées à l'auteur, etc.).
- Il peut s'agir également d'un dessin, d'un symbole ou d'une devise. Le colophon disparaît au profit de la page de titre, laquelle reprend les mêmes indications mais cette fois-ci en tête d'ouvrage. L'équivalent moderne du colophon est appelé "achevé d'imprimer".
- Composer ou composition :** Transformer un manuscrit (écrit à la main ou saisi sur ordinateur) en texte imprimé, tel qu'il apparaîtra dans le journal. L'ensemble des règles de composition relève de la typographie.
- Copie :** Texte, article. Voir pisse-copie.
- Coquille ou couille :** Faute d'orthographe, d'impression. L'univers des typographes étant, historiquement, essentiellement masculin, le mot "coquille" s'altère bien sûr en "couille", de registre argotique.
- Corps :** Taille d'un caractère. Plus la "force de corps" est élevée, plus la lettre est grosse. Traditionnellement, le corps se mesure en points (unité typographique inventée au XVIII<sup>ème</sup> siècle par un imprimeur). Exemple : un texte en corps 6 est difficile à lire (6 points font un peu moins de 2 mm de haut). Les textes des magazines vont du corps 10 au corps 12. Un titre sera composé en corps 48 et plus.
- Correcteur :** Personne très cultivée et pointilleuse qui, dans un journal, relit les textes pour y traquer, outre les fautes de langue et d'orthographe, les erreurs, incohérences, coquilles ou incongruités diverses. Pour des raisons économiques, les éditeurs ont tendance à supprimer cette catégorie de personnel, pourtant indispensable.
- Correspondant :** Journaliste détaché par sa rédaction ou son agence, qui suit l'actualité sur le terrain et en rend compte régulièrement. Dans la presse locale, les correspondants sont des personnes rétribuées par la rédaction (pas forcément journalistes) pour suivre les événements dans telle ou telle zone, trop petite pour y ouvrir un bureau.
- Couvrir :** Suivre un événement, traiter une information. Exemple : "*Dans les années 1940, c'est André Sartres qui couvrait les sports pour France-soir*".
- Déontologie :** Ensemble des règles morales et des devoirs d'une profession. Les journalistes français se doivent de respecter une "Charte des devoirs professionnels", rédigée en 1918 par un syndicat des journalistes alors naissant.
- Dépêche :** Le mot s'appliquait, autrefois, à toute forme de communication rapide (par porteur, pigeon voyageur, télégramme, par exemple), quel qu'en fût l'émetteur. À l'heure des transmissions électroniques, une dépêche est d'abord une information diffusée par une agence.



**Écho :** Désigne, au départ, toute nouvelle ou rumeur répétée par quelqu'un. S'applique à présent plus particulièrement aux informations mondaines ou locales d'un journal. Le journaliste chargé de cette rubrique s'appelle un "échetier".

**Écrans :** Utilisé pour écrans d'ordinateurs. D'abord limité à la composition des textes dans les années 1970, l'usage de l'informatique s'est, en quinze / vingt ans, étendu à la maquette, à la mise en couleurs, au traitement des photos, etc. Aujourd'hui, une salle de rédaction se présente d'abord comme une forêt d'écrans.

**Édito :** Abréviation de "éditorial". Rédigé par le rédacteur en chef ou le directeur de la rédaction, l'éditorial est un texte de réflexion et de commentaire, soit réaction à une actualité donnée, soit réaffirmation périodique de l'orientation de la publication.

**Fait divers :** Événement plus ou moins important qui ne relève ni de l'actualité mondiale, ni de la politique, ni de l'économie. Le fait divers est un accroc à l'ordre social, le plus souvent malheureux : accident de toute sorte, catastrophe aérienne, drame conjugal, enlèvement, mort d'une star, etc. En argot journalistique, le fait divers se dit chien écrasé.

**Feuille :** Unité de mesure de la longueur d'un article : 25 lignes de 60 caractères, blancs (espaces) compris, soit 1500 caractères (ou signes).

**Frigo :** En radio / télévision plus particulièrement, désigne les reportages "gardés au frais" et en réserve en attendant leur diffusion (argotique). S'emploie aussi, avec le même sens, en presse écrite, et devient alors synonyme de marbre.

**Gazette :** Mot un peu désuet désignant un quotidien ou une revue (hebdomadaire ou mensuelle). La Gazette de Théophraste Renaudot, fondée en 1631, fait ainsi figure d'ancêtre de la presse moderne.

**Hebdo :** Abréviation de "hebdomadaire" : revue paraissant une fois par semaine.

**Info / infos / génés :** Abréviation d' "information". Compte rendu des faits et événements, matière première de l'activité du journaliste. Les pages d'infos génés (abréviation d' "informations générales") sont celles qui, dans un quotidien régional, regroupent les informations de portée nationale (par opposition aux pages locales).

**Inter :** Abréviation d' "intertitre" : titre intermédiaire (une phrase ou quelques mots), composé en plus gros, en couleur, en gras..., qui rythme les colonnes de texte, de façon à en rendre la lecture moins fastidieuse. En théorie, il devrait suffire de lire chapô et inters pour connaître les informations essentielles d'un article.

**ISSN :** L'ISSN (International Standard Serial Number) identifie toutes les ressources continues, quel que soit leur support, imprimé ou électronique. L'ISSN est attribué par la Bibliothèque Nationale de France.

**Journaloux :** Nom péjoratif du journaliste.

**Journaliste :** Personne qui a pour principale activité rétribuée de collaborer à un journal - tel est, en tout cas, le critère d'attribution de la carte qui, en France, atteste de l'appartenance à la profession. La France compte aujourd'hui autour de 28 000 journalistes, dont 39% de femmes. Le terme recouvre des fonctions très diverses et hiérarchisées, du rédacteur de base au directeur de la rédaction, en passant par le reporter (qui enquête sur le terrain), le secrétaire de rédaction, le chef de service, etc.

**Légende ou légèder :** Court texte accompagnant une photo ou un dessin et visant à lui donner un sens. En bonne théorie, aucune photo ne devrait paraître sans sa légende.

**Lino :** Abréviation, selon le contexte, de "linotype" (machine à composer les textes, ancêtre des claviers d'ordinateurs) ou "linotypiste" (personne qui travaillait sur cette machine). Les linotypistes étaient souvent des hommes, sauf au journal La Croix où, au moins jusqu'à la fin des années 1960, on trouvait des religieuses devant les claviers des linotypes.

**Locale ou localier :** Bureau local d'un quotidien régional, où sont rédigées les pages relatives à une ville et son voisinage proche. L'ensemble des pages locales sont ensuite regroupées au siège pour être imprimées avec le reste du journal. On appelle "localier" le journaliste responsable d'une locale, ou rédacteur dans un tel bureau.

**Main courante :** Dans le domaine commercial, registre sur lequel sont consignées des opérations. Les commissariats de police, casernes de pompiers, hôpitaux... ont aussi leur main courante, où sont notés incidents et interventions. La tournée des mains courantes est le premier devoir quotidien du localier : les faits divers sont la rubrique la plus lue du journal.

**Manchette :** Très gros titre barrant la première page d'un quotidien.

**Marbre :** De Gutenberg aux années 1970, désignait la table (de fonte, et non de marbre !) sur lesquelles sont montées les pages d'un journal ou d'un livre avant leur impression. À présent que ces tables ont disparu des ateliers, désigne les articles en réserve (en presse écrite).

**Marronnier :** En argot journalistique, sujet qui revient de façon cyclique au fil des saisons, comme les feuilles des arbres. Ex. : les régimes amaigrissants juste avant l'été, la rentrée des classes, les fêtes de fin d'année, etc.

**Mastic** : Mélange de lignes ou de paragraphes dans une col. Le mastic se commettait surtout à l'époque où l'on composait avec des lignes et des blocs de plomb susceptibles d'être intervertis.

**Morasse** : Au temps de la composition au plomb, dernière épreuve de lecture, obtenue en appliquant sur la page montée encrée une feuille de papier aplatie à la brosse. Trop d'encre rendait la feuille noire et, donc, illisible. Le mot lui-même vient de l'italien "moraccio" (noiraud).

**Montage** : Assemblage des textes et des photos qui composent une page.

**Nécro** : Abréviation de "nécrologie", texte publié à l'occasion de la mort d'une personnalité. Les quotidiens et les hebdomadaires rassemblent à l'avance les éléments biographiques relatifs aux personnages en vue, et les mettent à jour régulièrement. Ce qui leur permet de sortir très rapidement la nécro du héros défunt.

**News** : De l'anglais news magazine : magazine d'actualité générale, de petit format. Par exemple Time ou Newsweek aux Etats-Unis, L'Express, l'Événement du Jeudi, le Point... en France.

**Numéro de dépôt légal** : Numéro du document attribué par l'imprimeur.

**Ours** : Désigne en imprimerie l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec celui de l'imprimeur.

**Paparazzo** : Photographe de presse, travaillant à son compte ou pour une agence, habile à traquer la photo non officielle, difficile, voire "interdite". Désigne particulièrement les photographes chasseurs de stars, ne reculant parfois devant rien pour obtenir des clichés dont le public est friand et que les journaux à scandales s'arrachent à prix d'or. Ces voleurs d'image cachent souvent d'excellents professionnels, dont les photos révèlent des situations scandaleuses soigneusement dissimulées (exemple récent : le reportage des photographes de l'agence Sygma "volé" sur le marché de Sarajevo, après un bombardement, pendant la guerre en Bosnie).

Le mot lui-même est attribué au cinéaste italien Federico Fellini, lors du tournage de La Dolce Vita en 1957. Au pluriel = paparazzi.

**Papier** : Autre nom pour article, copie.

**Pige / pigiste** : Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la pige était la quantité de travail qu'un typographe devait effectuer en un temps et pour une rémunération donnés. Désigne aujourd'hui le mode de rémunération d'un journaliste pigiste, payé à la ligne ou à l'article. Depuis 1974, la loi française attribue à ces "indépendants" les mêmes droits qu'aux journalistes salariés.

**Pilonner** : Détruire les exemplaires invendus (dans une cuve où ils sont broyés avec un pilon). On dit aussi "mettre au pilon".

**Pisse-copie** : Surnom péjoratif et argotique du journaliste qui noircit dix feuillets là où un suffirait. Traditionnellement payés à la ligne, les pigistes peuvent parfois céder à la tentation de "pisser" plus de copie que nécessaire...

**Prote** : Contremaître dans un atelier d'imprimerie.

**Prix Joseph Pulitzer** : Né en Hongrie en 1847, Joseph Pulitzer arrive aux Etats-Unis en 1864. Après avoir fondé un premier journal, il achète le New York World en 1883, en fait le principal organe démocrate du pays. Fonde, à New York, une école de journalisme qui décerne chaque année le prix qui porte son nom.

**Quadri** : Abréviation de "quadrichromie", procédé d'impression en couleurs à partir de quatre tons de base (rouge-violet, jaune, bleu et noir).

**Rédac'chef** : Abréviation de "rédacteur en chef" : journaliste responsable d'une rédaction (ou d'un secteur de celle-ci dans les journaux très importants). Autorité suprême après le directeur de rédaction et le directeur de publication, représentant légal du journal.

**Reportage / reporter** : Enquête sur le terrain donnant lieu à un compte rendu (de l'anglais report, relater) sous forme d'article ou ensemble d'articles. Le reporter est le journaliste chargé de ce type d'enquête.

Il peut être reporter photographe, grand reporter (s'il a déjà beaucoup d'expérience), radio reporter... Le reporter incarne le globe-trotter curieux de tout, vivant d'une plume talentueuse et réfléchie, qui fait rêver la majorité des non-journalistes. Exemples dans la fiction : Tintin ou Rouletabille.

**Rewriting / rewriter** : De l'anglais rewrite, récrire. Réécriture / adaptation d'un texte (trop long, trop court, mal écrit, etc.) avant publication. Le rewriter est le journaliste chargé de cette tâche.

**Roto** : Abréviation de "rotative", pour "presse rotative", machine sur laquelle sont imprimés les journaux et magazines.

**Rubrique** : Ensemble d'articles réguliers, couvrant plusieurs aspects d'un même domaine. Exemple : la rubrique sports traite de l'athlétisme au tir à l'arc, en passant par le golf, le tennis, le football, etc.

**Sabrer :** Opérer d'importantes coupures dans un texte trop long, mais sans altérer l'esprit de celui-ci. Ce qui est différent du caviardage.

**Scoop :** Information exclusive, c'est-à-dire que l'on est seul à posséder, au moins pour quelques minutes. Rêve absolu de tout journaliste ou rédacteur en chef, difficile à concrétiser : pratiquement toutes les agences diffusent les mêmes informations en même temps.

**Secrétaire de rédaction :** Journaliste chargé de veiller à la bonne réalisation du journal. Sauf si ce dernier possède son équipe de rewriters, le "SR" reprend les textes, rédige chapôts, inters et légendes, travaille les titres, puis contrôle les étapes de fabrication jusqu'au BAT. Dans un quotidien, il peut aussi faire les maquettes.

**Signe :** Lettre, signe de ponctuation, blanc entre les mots sont des signes. Le signe est l'unité de base du feuillet. Calculer le nombre de signes d'un papier permet de prévoir la surface qu'il occupera dans la page. Les Anglo-saxons ne comptent pas au signe, mais au mot.

**Tartiner :** Faire beaucoup trop long sur un sujet qui ne le mérite guère (argotique). Voir tirer à la ligne.

**Tirage :** Nombre d'exemplaires imprimés. Ne pas confondre avec la diffusion, nombre d'exemplaires réellement vendus (ou offerts en promotion). La différence entre les deux est le bouillon. La santé d'un journal est aussi tributaire de son audience : on considère que chaque numéro vendu est lu par plusieurs personnes ; l'audience est donc égale à la diffusion multipliée par un coefficient donné (2 pour un quotidien, entre 3 et 5 pour un mensuel). Plus le chiffre obtenu est élevé, plus le journal peut espérer séduire les publicitaires, et donc gagner d'argent. Exemple : Télé 7 Jours est vendu à 2,5 millions d'exemplaires, et a une audience d'au moins 8 à 10 millions de lecteurs.

**Tirer à la ligne :** À peu près synonyme de pisser de la copie ou de tartiner. Mais on peut aussi tirer à la ligne quand on a du mal à boucler un papier, même s'il ne fait que deux feuillets.

**Titraillle :** Ensemble des éléments d'un titre (surtitre, titre principal, sous-titre), dont la diversité typographique est destinée à attirer le regard.

**Typo :** Abréviation de typographie ou de typographe, selon le contexte. La typographie désigne à la fois un ensemble de techniques d'impression, et la manière dont un texte est composé. C'est-à-dire le caractère utilisé (défini par le dessin de la lettre), son corps (sa taille), gras ou maigre, en romain (droit) ou en italique (penché). Un(e) typographe est celui (ou celle) qui travaille dans un des domaines de la typographie.

**Tourne :** Suite d'un article commencé sur une page et se terminant sur une autre.

**Une :** Première page d'un quotidien : véritable vitrine, elle doit véhiculer les informations capitales, l'image du journal tout entier, et donner envie de l'acheter.

**Viande froide :** Terme très argotique pour nécro. "Rafraîchir les viandes froides" signifie mettre à jour les notices biographiques en réserve.

## Quiz du journaliste

Voici un jeu pour récompenser les lecteurs qui sont allés jusqu'au bout de cette litanie de définitions.

Dans le domaine des marronniers il en est un qui ne vous aura pas échappé : celui des articles sur les tiques ! Depuis le temps que vous lisez sur ce sujet les tartines qui alimentent les gazettes et ne méritent pas le prix Joseph Pulitzer, vous devriez savoir reconnaître une pince à tiques. Faites votre choix !



Vous trouverez la réponse quelque part dans ce bulletin.

Quiz = anglicisme pour jeu, jeu-questionnaire.



## Les partenaires Carte Montagne

Les partenaires de la FFMM vous offrent des avantages sur présentation de votre Carte Montagne® dans les limites qu'ils proposent.

Fédération Française du Milieu Montagnard  
Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON



Chullanka Toulouse

Fournisseur de lots du concours photos FFMM 2019

LECHATPRODUCTION17 réalise les clips vidéos de présentation de votre association ou de ses événements.  
Tél. 06 07 70 46 89

Quiz du journaux (page 15) : Si vous avez répondu ⑤, félicitations vous gagnez... une tringle à rideau !

Merci de n'imprimer cette page que si nécessaire